



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

Paris, le 2 mars 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La Sécurité routière et l'Union nationale des associations familiales (UNAF) signent une convention de partenariat pour accompagner les familles dans l'apprentissage de la sécurité routière et dans « l'après-accident »**

**Michèle MERLI, déléguée interministérielle à la Sécurité routière, et François FONDARD, président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), signent mercredi 2 mars, une convention de partenariat pour les familles dans l'éducation à la sécurité routière, renforcer les actions à l'égard des publics jeunes, des seniors et des usagers vulnérables et soutenir les familles victimes d'accidents de la route.**

Avec son réseau national de 121 structures locales chargées de défendre et de représenter les intérêts des familles, l'UNAF constitue un partenaire clé pour mettre en place des actions de proximité auprès des 732 000 familles adhérentes. La Sécurité routière actionne, par ce partenariat, un nouveau relais majeur pour agir au plus près des différentes cibles de population et renforce ainsi les accords signés précédemment avec d'autres associations proches des jeunes et de leurs familles<sup>1</sup>.

#### **Un partenariat pour mutualiser des expertises et mener des actions de proximité**

En moins de 10 ans, le nombre de personnes tuées sur les routes a été divisé par deux. Pour pérenniser et améliorer encore les résultats obtenus, la Sécurité routière et l'UNAF ont décidé d'instaurer une collaboration qui permettra de cibler plus particulièrement les seniors et les usagers vulnérables (piétons, cyclistes et usagers de deux-roues motorisés). Ce partenariat vise aussi les publics jeunes qui doivent être sensibilisés très tôt aux enjeux du partage de l'espace de circulation et aux spécificités des usagers vulnérables.

Les principaux engagements de ce nouveau partenariat sont :

- de développer des actions conjointes d'information et de sensibilisation en direction des familles.
- d'encourager l'apprentissage anticipé de la conduite, la connaissance de l'éco-conduite et des nouvelles mobilités,
- de favoriser l'organisation de journées d'information pour sensibiliser les représentants familiaux de l'UNAF à la problématique des usagers vulnérables, de susciter en local l'organisation de journées de sensibilisation, et de divulguer des outils de communication communs (plaquettes d'information, sites Internet, guide des victimes).

<sup>1</sup> La Fédération des parents d'élèves de l'école publique (Peep), la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des directeurs d'IUFM, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et la Fédération des parents d'élèves de l'école libre (Apel).

## **La famille, espace idéal pour apprendre les règles de base de la sécurité routière aux plus jeunes comme aux plus âgés**

### **Apprendre à ses enfants la sécurité routière**

L'éducation routière doit débuter dès le plus jeune âge. Ce sont les parents qui, les premiers et sans en être forcément conscients, sensibilisent leurs enfants à la sécurité routière par l'exemple qu'ils donnent et les valeurs qu'ils transmettent. L'école prend ensuite le relais à travers une formation structurée donnée aux écoliers, comme par exemple le permis piétons qui leur apprend à bien cheminer à la ville comme à la campagne. Plus tard, au collège, les cyclomoteurs constituent pour beaucoup de jeunes le premier accès à la motorisation, d'où la nécessité de les accompagner pour qu'ils acquièrent les règles essentielles de sécurité routière et le respect des autres usagers de la route. La sensibilisation des familles, la prévention et l'information sont indispensables en amont pour aider les familles dans leurs tâches éducatives et particulièrement dans l'apprentissage des règles de sécurité routière. La conduite accompagnée, assurée par les familles, est importante pour faciliter l'apprentissage de la conduite, mais c'est aussi le code de la rue qui est à appréhender dès le plus jeune âge, en tant que piéton ou en tant que cycliste.

En 2009, 122 enfants de moins de 15 ans, parmi lesquels 24 piétons et 13 cyclistes, sont morts sur les routes ainsi que 114 jeunes de moins de 18 ans à la suite d'un accident en deux-roues motorisé.<sup>2</sup>

### **Faire prendre conscience aux seniors de leur fragilité**

Malgré une longue expérience, les seniors voient souvent leurs risques d'accidents augmenter en raison d'une baisse de leurs capacités visuelles et auditives et d'une diminution de leur temps de réaction. Les familles, les associations ainsi que les professionnels de santé<sup>3</sup> ont donc un rôle important à jouer pour aider les seniors à estimer leurs capacités à conduire. Les actions de sensibilisation aux conséquences de l'âge sur la mobilité à destination des seniors et de leurs proches constituent un enjeu majeur en raison de l'accroissement constant des 65 ans et plus dans la population.

En 2009, les personnes de plus de 65 ans ont représenté 18,6 % du nombre de morts sur la route, soit 796 personnes tuées et plus d'un piéton tué sur deux était une personne âgée de plus de 65 ans.

La signature de cette charte de partenariat avec l'UNAF, en donnant un nouvel élan aux actions de sensibilisation des familles au risque routier, devrait contribuer à la baisse de l'accidentalité routière, notamment des jeunes, des usagers vulnérables et des seniors.

La famille joue un rôle prescripteur et intergénérationnel de bons comportements. La crainte de causer de la peine ou de la douleur aux siens est un rempart contre les comportements imprudents dont il faut renforcer la solidité. C'est l'un des rôles de la famille : quelques mots parfois peuvent aider à protéger une vie.

**Pour plus d'informations : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr) et [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)**

**Contacts presse  
Sécurité routière  
UNAF**

Jean-Marie CHAUDRON  
Laure MONDET

01 40 81 80 69 /  
01 49 95 36 05

<sup>2</sup> Bilan ONISR 2009, p 107.

<sup>3</sup> Concertation en cours « *Promotion des capacités à la conduite* » lancée en novembre 2009 par la DSCR avec les institutions et professionnels de santé.